

Initiatives ministérielles

Durant les audiences du comité, nous avons entendu des témoins des milieux universitaire et artistique, des chercheurs, des administrateurs d'universités, des membres de l'Association canadienne des professeurs d'université et tout le milieu de l'enseignement, de la recherche et des arts du Canada et tous, sans exception, ont réproposé entièrement cette partie du projet de loi C-93.

Nous avons aussi entendu des représentants du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et même du BCP déclarer que cette mesure ne produirait pas d'économies. En fait, elle entraînerait plutôt des coûts pour le gouvernement.

Voici donc un autre exemple où, au nom de la réduction du déficit, le gouvernement le fera au contraire augmenter. Voici un cas où le gouvernement prétend améliorer l'efficacité, mais ses propres fonctionnaires du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et du BCP admettent que ce ne sera pas le cas. En fait, selon les milieux universitaire et artistique, cette mesure a plutôt déjà nu à l'efficacité.

Les tentatives visant à amener les employés du Conseil de recherches en sciences humaines et du Programme de relations culturelles internationales au sein du Conseil des Arts du Canada causent déjà toute une série de problèmes. Elles entraînent des coûts sur le plan financier et sur le plan personnel. Cette mesure n'a aucun sens et les membres du gouvernement le savent très bien.

On prétend que l'objectif est une meilleure efficacité. Eh bien, voyons un peu. Les coûts administratifs du Conseil de recherches en sciences humaines s'élevaient à 13,1 p. 100 en 1978-1979; ils s'élèvent maintenant à 8,7 p. 100. Quelle efficacité!

Que fait en outre cette mesure? Un petit groupe de bureaucrates a pris unilatéralement et sans consulter qui que ce soit la décision de nous faire revenir en arrière. Ils n'ont consulté ni le milieu universitaire, ni le Conseil de recherches en sciences humaines, ni les autres organismes oeuvrant dans le domaine de la recherche.

Jusqu'en 1977-1978, le Conseil de recherches en sciences humaines faisait partie du Conseil des Arts du Canada. Le rapport du comité Lamontagne sur les sciences au Canada demeure encore l'un des meilleurs rapports jamais rédigés sur la politique scientifique. Il recommandait que le Conseil de recherches en sciences humaines soit reconnu comme une entité séparée afin que ses travaux de recherche puissent être subventionnés. Il était important pour le Conseil de recherches en sciences humaines d'être reconnu comme un organisme de recherches scientifiques, une tribune légitime de recher-

ches de ce genre et un organisme distinct du Conseil des Arts du Canada.

• (1210)

Lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines a été séparé du Conseil des Arts du Canada, c'est justement parce qu'on reconnaissait de façon fondamentale cette distinction. Or, le gouvernement a décidé maintenant, par l'entremise de quelques bureaucrates, que ce n'est plus le cas et qu'il va assimiler à nouveau le Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des Arts du Canada. C'est là une mesure tout à fait arrogante.

C'est son caractère arbitraire qui est le plus inquiétant. Que fait-on de la démocratie en l'occurrence? Au comité, je n'ai cessé de demander les raisons pour lesquelles le gouvernement agissait ainsi. J'ai demandé aux représentants du gouvernement et aux bureaucrates pourquoi on procédait ainsi. Personne n'a été en mesure de donner une réponse rationnelle au comité. Je soupçonne que le gouvernement agit ainsi pour des raisons purement politiques. Il veut montrer aux fanatiques de droite du Parti réformiste qu'il peut se montrer macho et dur et qu'il va mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement alors qu'en réalité, il fait le contraire.

Que fait-on de toute la notion d'élaboration rationnelle de la politique? Qu'en est-il de toute la notion voulant qu'on prenne des mesures pertinentes et intelligentes? Lorsqu'on essaie de réduire le déficit et d'accroître l'efficacité, la première chose à faire, c'est d'étudier la situation, de consulter les intéressés et de prendre ensuite des mesures sensées. En l'occurrence, bien entendu, rien de tout cela ne s'est produit.

Dans le cadre de la course à la direction du Parti conservateur, tous les candidats nous parlent d'un nouveau type de politique, une politique d'inclusion, une politique permettant aux simples députés d'être plus indépendants et plus efficaces aux comités. Le moment est venu de voir s'ils sont sérieux. J'invite tous les candidats à la direction et leurs partisans à s'opposer aujourd'hui à la partie III du projet de loi C-93, car elle va à l'encontre de la politique d'inclusion. C'est là une politique arbitraire. Elle soulève la colère de tous les chercheurs et spécialistes des sciences sociales du pays pour aucune raison valable. Il n'y a aucune économie à réaliser, il n'est pas question d'inclusion ni, bien entendu, de consultation.

Si le gouvernement veut adopter une nouvelle politique, qu'il nous le prouve aujourd'hui. Sinon, les députés qui parlent d'une nouvelle politique et qui aspirent à diriger leur parti, montreront clairement que leurs affir-